



© SHUTTERSTOCK - PHOTO ONI ABIMBOLA

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

LA FONDATION ACAT

Au cours de l'année 2025, 304 donateurs ont soutenu les projets de la Fondation ACAT. Les premières lignes de ce rapport d'activité sont pour leur dire notre profonde gratitude. Sans leur soutien fidèle et généreux, rien ne serait possible.

Créée le 12 avril 2013, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a comme fondement une compréhension de l'humain et du monde reposant sur le respect de la fraternité. Elle soutient des organisations à but non lucratif qui placent, au cœur de leurs engagements, la défense des Droits de l'Homme et de la dignité humaine, et visent en particulier à :



Soutenir les défenseurs des droits humains

notamment par des programmes de formation aux droits de l'Homme et au plaidoyer.



Accompagner les victimes et personnes vulnérables,

leur permettre de recevoir l'écoute et le soutien nécessaires à la résilience et à la réparation.



Développer l'expertise, contribuer à la recherche interdisciplinaire sur le phénomène tortionnaire,

les mécanismes de la torture afin de combattre les facteurs pouvant l'encourager.



Sensibiliser et éduquer aux droits humains :

soutenir la production d'outils et supports pédagogiques, de formation... encourager les initiatives visant à faire évoluer les mentalités.

La Fondation ACAT est abritée par la Fondation du Protestantisme, 5^e Fondation abritante de France qui accueille plus de 50 fondations individualisées. La Fondation du Protestantisme a été reconnue d'utilité publique en 2001. Au sein de son conseil d'administration siègent deux commissaires du gouvernement. Elle peut être contrôlée par la Cour des Comptes.

NOS ENGAGEMENTS

« N'oubliez pas l'hospitalité... Souvenez-vous de ceux qui sont en prison, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; de ceux qui sont maltraités, puisque, vous aussi, vous avez un corps. »

Hébreux 13, 2-3

Les fondements et motivations de notre engagement :

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme et notamment son article 5 :**

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

- **Le message de la Bible et la foi chrétienne** qui ont inspiré les fondatrices de l'ACAT-France en 1974 et qui continuent de mobiliser ses membres :

« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, dit Jésus, c'est à moi que vous l'avez fait. » Matthieu 25,40

La Fondation soutient des projets qui luttent contre la torture et à la peine de mort, contre tous les traitements cruels, inhumains et dégradants, sans aucune exception morale, religieuse, culturelle ou juridique. Nous croyons qu'il est du devoir de chaque être humain de protéger les femmes et les hommes dont les bourreaux détruisent les corps et avilissent les esprits.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je suis heureux de partager avec vous ce rapport d'activité de la Fondation ACAT qui rend compte des différents projets qu'elle a soutenus au cours de l'année 2025.

Ce document a été réalisé sur la base des éléments transmis par les organismes bénéficiaires. Ils ont à cœur de faire connaître ce qui a pu être réalisé avec l'aide de la Fondation. Ils expriment également ainsi leur reconnaissance aux donateurs qui ont permis ce soutien.

Il témoigne d'engagements, toujours significatifs quelle que soit leur envergure, à l'écoute des plus vulnérables, des victimes d'injustices et d'atteintes à la dignité humaine, au service de femmes et d'hommes forcés à l'exil pour se protéger du pire, échapper à la répression arbitraire, à l'enfer tortionnaire, à la barbarie, à la guerre...

Ces actions menées avec détermination pour résister à l'indignité sont autant de signes concrets d'espérance dans les « sombres temps » et face à la « banalité du mal » (Hannah Arendt). Ces lignes montrent et rappellent que chacun peut prendre part à ces engagements solidaires, en même temps qu'elles disent une infinie reconnaissance pour celles et ceux qui le font déjà, par leurs dons généreux.

C'est dans la confiance en votre fidèle et attentif soutien que je vous adresse, au nom de la Fondation ACAT, nos messages de profonde gratitude.



Michel Bertrand,
Président de la Fondation ACAT
pour la dignité humaine





SOIGNER DE JEUNES MÈRES ET FEMMES ENCEINTES VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE PRIMO LEVI
Centre de soins à Paris.

Objectif

Prise en charge pluridisciplinaire de femmes enceintes et jeunes mamans (18-35 ans) victimes de psychotrauma liés à la torture et à la violence politique.

Bénéficiaires

63 jeunes patientes du Centre Primo Levi ont bénéficié de consultations médicales et socio-juridiques, dont 28 % avec le recours à un interprète professionnel.

Le Centre Primo Levi est une association de référence en France qui a pour mission le soin et l'accompagnement des victimes de tortures et de violences politiques réfugiées en France.

Dans son centre de soins situé à Paris, des hommes, des femmes ainsi que des enfants originaires de plus de 45 pays sont reçus par des médecins, des psychologues et un kinésithérapeute. Selon les besoins, ils reçoivent aussi l'aide d'une assistante sociale et d'un juriste. Les prises en charge se font avec le recours à des interprètes professionnels pour les patients non francophones et s'inscrivent dans la durée (2 à 3 ans en moyenne).

La Fondation ACAT a contribué à financer les consultations de 63 femmes enceintes et jeunes mamans âgées de 18 à 35 ans.

Ces jeunes patientes ont été victimes d'un continuum de violences extrêmes, dans leur pays d'origine et tout au long de leur parcours d'exil. 25% d'entre elles ont été victimes de violence directe (physique, sexuelle, psychologique), 22% de torture, 22% ont été emprisonnées et 13% ont été mariées de force et/ou victimes de mutilations génitales féminines.

Elles sont originaires pour la plupart d'Afrique subsaharienne (66 %) notamment de la République démocratique du Congo (37%), de Côte d'Ivoire (10%) et de Guinée (4%), mais aussi du Moyen-Orient (11 %), d'Asie (8%) et d'Europe (6%). 28% d'entre elles ont eu recours à un interprète professionnel pour pouvoir s'exprimer dans leurs langues maternelles pendant les consultations.

Les traumatismes se prolongent souvent à leur arrivée en France, où elles vivent fréquemment dans des conditions de grande précarité matérielle, sociale et sanitaire : 12% vivaient à la rue au moment de leur arrivée et



© O. BALEZ / PRIMO LEVI

11% en hôtel social. Le manque de solutions d'hébergement adaptées, les difficultés d'accès aux soins, ainsi que l'instabilité administrative et les procédures juridiques complexes constituent des facteurs de stress majeurs, particulièrement délétères dans un contexte de grossesse ou de maternité précoce.

Face à ces vulnérabilités multiples, l'accompagnement pluridisciplinaire proposé par le Centre Primo Levi est déterminant. Il permet d'apporter un soutien global et coordonné, prenant en compte à la fois la santé psychique, la situation sociale et juridique des mères, ainsi que les besoins spécifiques des nourrissons. Le suivi psychologique individuel aide les femmes à amorcer un travail de reconstruction après les traumatismes vécus, favorisant ainsi leur disponibilité psychique pour leur enfant et le développement du lien mère-bébé. L'accompagnement médico-social et socio-juridique est essentiel pour sécuriser les parcours (accès aux droits, aux soins, à un hébergement adapté), réduire les facteurs d'insécurité et permettre aux mères de se projeter dans l'avenir, condition indispensable au bon développement et à l'intégration future de leurs enfants.

« La complexité des situations rencontrées, marquées par des traumatismes sévères, des problématiques de santé durables et de multiples facteurs d'exclusion, implique un suivi au long cours. Les effets de cet accompagnement ne sont parfois perceptibles qu'après deux à trois ans. L'intervention précoce auprès des mères contribue à prévenir, dès les premiers temps de la vie de l'enfant, les difficultés dans le lien affectif mère-enfant. »

Tatiana Theys, Directrice générale

SOUTIEN DE VICTIMES DE TORTURE BURUNDAISES RÉFUGIÉES AU RWANDA

PROGRAMME MENÉ PAR
SOS-TORTURE BURUNDI
Organisation de défense des droits
humains burundaise.

Objectif

Contribuer à la protection, à la dignité
et à la résilience des victimes de torture
burundaises réfugiées au Rwanda.

Bénéficiaires

Victimes de torture burundaise en exil
au Rwanda.

SOS-Torture Burundi est membre du réseau SOS-Torture de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), son but est d'agir et plaider pour la fin des violations des droits humains, le retour à la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité.

Au cours de l'année 2025, SOS-Torture Burundi a mis en œuvre, un projet visant à offrir un espace sécurisé d'écoute, d'archivage de témoignages et d'accompagnement psychosocial pour des victimes de torture burundaises contraintes de fuir le pays et réfugiées au Rwanda.

La Fondation ACAT a participé au financement de ce projet.

20 victimes ont bénéficié de séances d'écoute individuelles par un

psychologue. Dans le prolongement de ces séances, des témoignages ont été recueillis et archivés de manière sécurisée. Le partage des expériences et préoccupations en ateliers collectifs a permis d'enrichir les discussions et d'orienter les échanges sur les besoins réels des victimes.

Le premier atelier collectif leur a permis de mieux comprendre les mécanismes de plainte existants, les rôles des organes internationaux et les précautions à prendre en matière de sécurité et de protection. Le second atelier portait sur le renforcement de la résilience psychosociale et a offert aux participants des outils pratiques pour mieux gérer le stress, les traumatismes et les difficultés liées à l'exil.



SOS - TORTURE / BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

SOUTIEN THÉRAPEUTIQUE DE VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE OSIRIS
Centre de soins à Marseille.

Objectif

Soutenir des personnes victimes
de torture.

Bénéficiaires

Victimes de torture, de répression
et de violences intentionnelles.

Le centre de soin Osiris, basé à Marseille, assure un accompagnement thérapeutique à des personnes victimes de torture, de répression politique et de violences intentionnelles.

Le travail s'effectue en réseau avec des partenaires locaux du secteur sanitaire et social, dans l'intérêt des patients, le respect des règles de confidentialité et de déontologie afin de s'inscrire dans une prise en charge globale de la personne.

L'équipe de soin est composée de deux psychologues cliniciens, d'une psychologue sociale, d'un psychothérapeute, d'une psychiatre, d'une

coordinatrice sociale, d'une assistante sociale et d'une ostéopathe afin d'assurer des prises en charges pluridisciplinaires.

La Fondation ACAT a contribué à financer les entretiens des victimes du centre de soin.

En 2025, le Centre Osiris a accueilli 172 patients dont 98 hommes et 74 femmes, au cours de 1860 entretiens. Les moins de 20 ans représentent 29% des patients. À ces entretiens, s'ajoutent 72 séances de groupe (yoga, sorties en extérieur, méditation corporelle, musicothérapie, groupe anglophone et pashto).



MENER UN PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ONU

PROGRAMME MENÉ PAR
FIACAT

Fédération internationale des ACAT.

Objectif

Assurer une représentation à Genève, renforcer l'interaction des ACAT avec les Nations unies.

Bénéficiaires

ONG ACAT à travers le monde et les victimes de torture.

La Fédération internationale des ACAT-la FIACAT, a été créée en 1987 par l'ACAT-France (1974) et l'ACAT-Suisse (1981). Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'ONG nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La Fondation ACAT pour la dignité humaine cofinance depuis plusieurs années les programmes de plaidoyer menés par la FIACAT, qui permettent d'accompagner les ACAT membres qui le souhaitent, devant les mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme.

Ces programmes viennent renforcer l'action des diverses ONG ACAT à travers le monde, en les accompagnant auprès des Nations unies à Genève (Suisse), dans leurs activités de plaidoyer et dans la mise en œuvre des recommandations des organes des Nations unies auprès de leurs autorités nationales respectives. La plupart des pays, même les plus autoritaires, étant parties aux différents traités internationaux de protection des droits de l'Homme, les ACAT nationales doivent œuvrer à les mettre face à leurs responsabilités et à proposer des recommandations visant à faire cesser les souffrances des victimes, à prévenir la commission de nouvelles violations et à obtenir justice.

La Fédération internationale des ACAT dispose d'un statut consultatif auprès des Nations unies.

En 2025, le projet a permis l'élaboration de rapports alternatifs avec l'ACAT Libéria et l'ACAT Belgique dans le cadre des Examens périodiques universels (EPU) de ces deux pays. Par ailleurs, la FIACAT et l'ACAT Tchad, ont soumis un rapport alternatif dont les réponses serviront de base à l'examen du Tchad par le Comité dans plusieurs années.



© DR - FIACAT

Concernant la France, le 15 avril 2025, l'ACAT-France et la FIACAT ont participé à la rencontre formelle entre les experts du Comité contre la torture et les organisations de la société civile. À cette occasion, la directrice du pôle Programmes et Plaidoyer de l'ACAT-France a prononcé une déclaration orale mettant en avant deux recommandations prioritaires, issues de notre rapport alternatif de 2024, nécessitant une action urgente de la France.

Le Comité contre la torture a repris plusieurs de nos recommandations, en appelant notamment à inscrire dans le droit français une définition de la torture pleinement conforme à la Convention et à reconnaître son imprescriptibilité, à renforcer les mesures de lutte contre la surpopulation carcérale et à garantir des conditions de détention dignes dans les prisons comme dans les locaux de police et de gendarmerie, à encadrer strictement le recours aux fouilles intégrales afin qu'elles restent exceptionnelles, et à améliorer le cadre juridique et opérationnel du maintien de l'ordre lors des manifestations, face aux préoccupations persistantes liées à l'usage excessif de la force et aux conditions de recours aux armes à feu.

Le projet a également contribué à renforcer la visibilité et la portée de la voix des ACAT lors des sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En 2025, la FIACAT a ainsi délivré 11 déclarations orales. Celles-ci ont porté sur la situation des droits humains en République démocratique du Congo et au Burundi, les conditions de détention dans les prisons à Madagascar, la recrudescence du débat autour de la peine de mort en RDC et au Burkina Faso, ainsi que sur la situation des défenseurs abolitionnistes dans ces pays.



**Sensibiliser et éduquer
aux droits humains**

RÉSISTER À L'INDIGNITÉ

PROGRAMME MENÉ PAR **ACAT-FRANCE**

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture, ONG de défense des droits
humains.

Objectif

Sensibiliser le grand public
au phénomène tortionnaire et donner
des outils aux militants.

Bénéficiaires

Grand public.

Fidèle à son mandat, l'ACAT-France a déployé en 2025 un programme ambitieux d'actions de sensibilisation du grand public à la torture et d'outils militants reposant sur un important travail de fond.

Ce programme d'envergure autour de la campagne « Résister à l'indignité », s'est inscrit dans la continuité du colloque organisé en décembre 2024 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ACAT-France. Ce colloque, tenu à l'Institut Catholique de Paris en partenariat avec l'ISEO, avait réuni chercheurs, philosophes et historiens autour d'une question fondamentale : l'acceptation croissante de la torture constitue-t-elle un point de bascule pour nos sociétés ?

Pour prolonger cette dynamique, l'association a lancé la campagne « Silence, on torture », diffusée de mi-novembre à fin décembre 2025, qui a atteint une portée exceptionnelle : 27,9 millions d'affichages en ligne et 563 000 personnes touchées par voie papier. Cette mobilisation a été renforcée par la publication d'un sondage national IFOP aux résultats alarmants : 38 % des Français jugent aujourd'hui acceptable le recours à la torture dans des cas exceptionnels, soit une progression de deux points par rapport à 2016. Relayés par une vingtaine de médias de tous horizons — France Inter, France Info, Le Figaro, Le Parisien, CNews, RCF — ces chiffres ont permis à l'ACAT-France de porter sa parole dans le débat public à une échelle inédite, notamment grâce aux interviews de son président Luc Bellière, et d'alerter l'opinion sur une banalisation inquiétante des pratiques contraires à la dignité humaine.



Au-delà de la sensibilisation grand public, l'année 2025 a été consacrée à la constitution d'outils durables pour les militants, enseignants et citoyens engagés. Une exposition pédagogique itinérante, « Lutter contre la torture », composée de 13 panneaux illustrés par l'artiste iranienne Sarah Saidan, a été réalisée en trois exemplaires et déclinée en format affiche pour faciliter son déploiement dans les établissements scolaires et les groupes locaux. Un livret pédagogique est en cours de publication pour 2026.

En parallèle, la co-publication des actes du colloque avec les éditions Olivétan a abouti à un ouvrage de référence sur les mécanismes de normalisation de la torture. Ces travaux ont nourri une table ronde publique réunissant 130 participants le 6 février 2026, articulée autour des résultats du sondage IFOP, d'une intervention de Luc Bellière, du philosophe Marc Crépon et du témoignage poignant d'Antoinette Chahine, ambassadrice de l'ACAT-France au Liban et ancienne prisonnière devenue militante des droits humains. Enfin, le 7 février 2026, l'événement Vivr'ACAT a rassemblé lors d'une journée de formation 120 militants autour de cinq ateliers thématiques, confirmant la vitalité du réseau et sa détermination à porter le plaidoyer contre la torture avec conviction et rigueur.

« Les chiffres de l'acceptation de la torture en France révèlent une méconnaissance des mécanismes tortionnaires. L'exposition "Lutter contre la torture" a un objectif simple : former pour mieux défendre les droits humains. »

Luc Bellière, président de l'ACAT-France

SOUTENIR DES FEMMES SEULES EXILÉES EN FRANCE

PROGRAMME MENÉ PAR

LA CROISÉE DES CHEMINS

Association d'aide
aux demandeuses d'asile.

Objectif

Favoriser l'insertion et l'intégration
de femmes seules, en demande d'asile.

Bénéficiaires

Jeunes femmes, seules,
en demande d'asile.

L'association **La Croisée des Chemins assure la gestion, la coordination et la mise en œuvre du projet d'accueil, d'accompagnement, d'aide et de soutien, y compris financier, à des femmes exilées en France, ayant fui leur terre natale.**

L'objectif de ce projet est d'accompagner ces femmes et de les soutenir par des actions personnalisées car certaines ont subi la torture, la prison, les mauvais traitements, ont dû fuir rapidement leur pays, contraintes de laisser famille et enfants dont, souvent, elles sont sans nouvelles.

Certaines, converties au christianisme dans des pays régis pas des islamistes, sont en danger de mort.



© LA CROISÉE DES CHEMINS

Pour la plupart d'entre elles, leur parcours d'exil les a plongées dans un état de grande précarité et de vulnérabilité. Aux fins de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, le groupe de bénévoles de La Croisée des Chemins aide ces femmes dans leur recherche d'un hébergement, dans l'apprentissage de la langue française, la sensibilisation à la culture française dans le respect de leur propre culture. L'accompagnement est à la fois individuel et collectif, il est plus personnalisé et d'une plus grande fréquence auprès de celles qui ont besoin d'un soutien adapté.

La Fondation ACAT a contribué au financement de l'hébergement de deux jeunes femmes réfugiées en reprise d'études (leurs diplômes n'étant pas reconnus en France) dans le cadre de ce projet.

ACCOMPAGNER DES DEMANDEURS D'ASILE, À STRASBOURG

PROGRAMME MENÉ PAR

CASAS

Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs
d'Asile à Strasbourg.

Objectif

Soutenir les nombreux demandeurs
d'asile non pris en charge par l'État,
à Strasbourg.

Bénéficiaires

Demandeurs d'asile à Strasbourg.

Le CASAS est une association créée en 1983, dédiée à la problématique de l'asile. L'accueil est sa première préoccupation. Elle suit les bénéficiaires, répond à des urgences matérielles, et les oriente vers tout organisme à même de leur apporter une aide : alimentaire, médicale, au logement, financière.

Le projet consiste à soutenir des demandeurs d'asile (non pris en charge en CADA, et dont le dossier a été rejeté par l'OFPRA, dans l'introduction d'un recours en CNDA) laissés à la rue à Strasbourg, au travers d'un accompagnement juridique et social, qu'à offrir différents services tels que des

cours de français langue étrangère (FLE). En 2025, CASAS a assuré : des permanences d'accueil et conseil, la remise d'aides matérielles de première urgence, un accompagnement juridique spécialisé (840 bénéficiaires), des activités dans le domaine de l'intégration. Sur l'année, 1 300 personnes de 58 pays ont été aidées. 310 personnes ont bénéficié du service de domiciliation postale. Des aides matérielles régulières ont été accordées à des bénéficiaires suivis : cantine et assurance scolaire, transport local, colis alimentaires, cours de FLE (180 personnes), animation etc.

La Fondation ACAT a contribué pour partie au financement des activités du CASAS.



PERMANENCE INFORMATIVE ET JURIDIQUE POUR LES PERSONNES INCARCÉES

PROGRAMME MENÉ PAR
OIP SECTION FRANÇAISE
Observatoire international des prisons.

Objectif

Contribuer à l'accès aux droits des personnes détenues et de leurs proches. Collecter des informations à des fins d'enquête, d'alerte, de contentieux et de témoignage, pour la défense des droits de l'ensemble des personnes détenues.

Bénéficiaires

Personnes incarcérées, leurs proches et les professionnels chargés de les accompagner, notamment les avocats. 86 645 personnes étaient détenues en France au 1^{er} février 2026.

Observatoire International des Prisons en France (OIP-SF) agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement. Il informe et alerte sur les conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers, contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Il dispose du statut consultatif auprès des Nations unies.

L'OIP assure depuis plus de vingt ans une mission de conseil et d'orientation par l'intermédiaire d'une permanence informative et juridique chargée de répondre aux questions que les personnes détenues et leurs proches peuvent se poser sur leurs droits en détention, et les problématiques qu'ils rencontrent en lien avec leur incarcération. Toute personne souhaitant contacter l'OIP peut le faire par courrier, courriel ou téléphone. L'OIP fait partie du dispositif de téléphonie sociale permettant d'apparaître dans la liste des numéros officiellement autorisés par l'administration pénitentiaire sans demande préalable et de garantir la confidentialité des appels aux personnes détenues.

En 2025, l'association a effectué un changement structurel de cette permanence, passant d'un modèle composé de personnes salariées, de volontaires en service civique et bénévoles à un fonctionnement majoritairement bénévole. Cette refondation répond à la volonté de l'OIP de favoriser l'engagement citoyen en son sein, tout en permettant la réorientation



PHOTOS © BERNARD BOLZE CGP/L © SOPHIE DESCHAMPS - OIP

de ressources humaines salariées sur d'autres actions (contentieux, plaidoyer, enquête), par ailleurs nourries par cette permanence. Des dépenses d'investissement ont été nécessaires, notamment pour financer le contrat temporaire d'une personne chargée de mission sur le projet.

La Fondation ACAT a contribué à financer la refondation de la permanence, désormais dénommée permanence d'alerte et d'accès aux droits.

Dans le cadre de cette refonte, les jours et horaires de permanence téléphonique ont été révisés. Ils sont assurés par 4 à 5 bénévoles par permanence. Également constitués de bénévoles, la permanence courrier et le groupe collecte accompagnent le pôle Enquêtes dans le référencement des sollicitations reçues susceptibles de constituer des matériaux utiles pour des enquêtes approfondies, des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Le groupe collecte analyse aussi les questionnaires envoyés aux personnes détenues afin de pouvoir mieux saisir les situations et développer ainsi une véritable photographie des conditions de détention.

Pour le recrutement de bénévoles, de nombreux appels au bénévolat ont été diffusés via les réseaux sociaux et les newsletters de l'association. En 2025, 144 bénévoles ont été formés et impliqués dans l'ensemble du dispositif de permanence. Les profils sont variés, avec une prédominance d'étudiants et de personnes retraitées. Le renouvellement partiel des équipes bénévoles constitue néanmoins une réalité sur l'année.



**Soutenir les défenseurs
des droits de l'homme**

PRIX DES DROITS HUMAINS ENGEL – DU TERTRE 2025

PROGRAMME MENÉ PAR **ACAT-FRANCE**

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture, ONG de défense des droits
humains.

Objectif

Mettre à l'honneur et soutenir
une personne ou une ONG engagée
dans la défense des droits de l'Homme,
dans son pays.

Bénéficiaires

Des femmes, des hommes, défenseurs
des libertés et droits fondamentaux ;
Des organisations de la société civile
engagées dans la défense des droits
de l'Homme

La Fondation ACAT pour la dignité humaine a décerné le Prix des droits humains Engel-du Tertre 2025 au Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC), représenté par Maître Alice Nkom, co-présidente du conseil d'administration. Cette distinction récompense le courage du REDHAC qui poursuit son combat pour les libertés fondamentales malgré un contexte régional de plus en plus répressif.

Basé à Douala et actif dans huit pays, le REDHAC joue un rôle central dans la documentation des violations des droits humains, l'assistance aux défenseurs menacés et le plaidoyer pour la liberté d'expression et d'association. Son action s'exerce malgré les pressions croissantes des autorités camerounaises, qui ont suspendu ses activités et scellé ses locaux de décembre 2024 à octobre 2025. Des poursuites judiciaires ont également été engagées contre deux de ses dirigeantes.

En récompensant le REDHAC, La Fondation ACAT réaffirme son soutien aux sociétés civiles d'Afrique centrale, où les défenseurs des droits humains sont régulièrement confrontés aux menaces, à la criminalisation et aux violences. Ce prix se veut un acte de solidarité et de protection envers celles et ceux qui s'opposent pacifiquement aux dérives autoritaires, parfois au péril de leur vie. À travers cette distinction, nous appelons également la communauté internationale à maintenir les droits humains au cœur de ses relations politiques et de sa coopération avec les pays d'Afrique



© DIMITRI PARTOUCHE / ACAT-FRANCE

centrale. Visibiliser le REDHAC, c'est contribuer directement à sa sécurité et à la poursuite de son travail indispensable auprès des défenseurs des droits humains.

Le Prix a été remis à Maître Alice Nkom, co-présidente du conseil d'administration du REDHAC, le 11 décembre 2025 lors d'une cérémonie organisée à Paris, où étaient conviées les grands donateurs de la Fondation ACAT, des membres de l'ONG ACAT-France, des représentants de la Fondation du protestantisme qui abrite la Fondation ACAT, des médias, des partenaires associatifs.

La remise du Prix s'est inscrite dans le cadre d'une semaine de plaidoyer pilotée par l'ACAT-France auprès des médias et des institutions françaises. Maître Alice Nkom a été reçue au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), pour évoquer la situation des défenseurs et plaider pour la protection des militants menacés dans la région. Elle a pu rencontrer Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la mairie de Paris en charge des droits humains, ainsi que des ONG partenaires (CCFD-Terre Solidaire, FIACAT, ECPM, Un Monde Avenir).

Des rencontres avec les médias ont permis une visibilité importante de l'action du REDHAC (AFP, Libération, Le Monde, l'Humanité, Réforme, Afrique XXI et le journal Afrique de TV5 Monde).

La semaine a été clôturée par des échanges avec les militants et membres de l'ACAT-France lors d'un webinaire de mobilisation et de partage d'expériences.

BILAN FINANCIER 2025

VOS DONS EN 2025 :

164 762 €

(Baisse de 1,4 % par rapport à 2024)

ALLOCATIONS 2025 :

ACAT-France

Prix DH Engel-Du-Tertre 2025 25 000 €

Programme Résister à l'indignité 116 000 €

PRIMO LEVI

Soins de jeunes mères et femmes enceintes
victimes de torture 10 000 €

SOS TORTURE/BURUNDI

Réfugiés burundais 8 500 €

FIACAT

Plaidoyer auprès de l'ONU 8 000 €

OSIRIS

Soutien thérapeutique 7 500 €

LA CROISÉE DES CHEMINS

Femmes réfugiées 7 000 €

OIP

Permanence informative et juridique 5 000 €

CASAS

Accueil réfugiés 5 000 €

Total des allocations 2025

192 000 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE COLLECTE

Frais de collecte 10 499 €

Retenue 4% de la Fondation du protestantisme 6 590 €

Total charges 2025

17 089 €

TOTAL EMPLOIS 2025

209 089 €

La totalité des dons reçus en 2025 ont été employés pour financer les projets choisis et soutenus par la Fondation ACAT.

COMITÉ DE SUIVI DE LA FONDATION ACAT



Michel Bertrand Président de la Fondation ACAT

- Pasteur de l'Église protestante unie de France
- Professeur honoraire de la Faculté de théologie de Montpellier
- Ancien président du Conseil national de l'Église réformée de France
- Ancien membre de la CNCDH



Luc Bellière Président de l'ACAT-France

- Docteur en sciences et ingénieur
- Chef d'entreprise et conférencier, pionnier de la conversion écologique
- Fondateur d'associations et de la fondation pour la coopération locale
- Membre du conseil de la Fédération Protestante de France



Christine Lazerge Siège en tant de représentante de la Fondation du Protestantisme

- Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Ancienne présidente de la CNCDH
- Ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale



Jean-François Bénard Siège en tant que membre expert

- Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration
- Magistrat honoraire à la Cour des comptes
- Ancien président de l'ACAT-France
- Membre de la CNCDH



François Walter Siège en tant que membre expert

- Diplômé de l'École centrale de Paris et de l'INSEAD
- Ancien directeur chez Air Liquide
- Ancien président de l'ACAT-France



Christian Nouvion Siège en tant que trésorier de l'ACAT-France

- Consultant en Fusions-Acquisitions
- Ancien Directeur Général Finances dans la Distribution,
- Ancien Chargé d'enseignement à l'ESCP Business School et Maître de conférences associé en Faculté



Cécile Jéhanno Siège en tant que déléguée générale de l'ACAT-France

- Ancienne directrice de l'Association Coup de Pouce
- Consultante en stratégie et management
- Diplômée de Paris-Dauphine

CONTACT

Si vous êtes une association :
Fondation ACAT

☎ 01 40 40 42 43

@ fondation@acatfrance.fr

Si vous êtes donateur ou donatrice :
Responsable relation grands donateurs

☎ 01 40 40 40 27

@ relationdonateurs@acatfrance.fr



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Merci !

Fondation ACAT - Service grands donateurs - 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris - fondation@acatfrance.fr

Fondation abritée par la Fondation du protestantisme

www.acatfrance.fr/fondation